



Certification FSC® des entreprises forestières

Vous êtes intéressés par la certification forestière FSC® et souhaitez en savoir plus sur le contexte et les procédures associés ? Vous trouverez ici un premier aperçu ! N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

À propos : de nombreuses entreprises décident de combiner la certification FSC® et PEFC™ afin de pouvoir réagir de manière flexible aux demandes des clients. Les deux systèmes peuvent être mis en place et testés de manière conjointe facilement. Cette forme de certification vous est offerte par nos services.

POURQUOI LA CERTIFICATION FSC® ?

Les produits en bois et en papier sont en vogue et font désormais partie intégrante de la vie quotidienne. La sensibilisation accrue des consommateurs à l'environnement a entraîné une forte demande de produits certifiés FSC. Non seulement les utilisateurs finaux privés, mais aussi les grandes entreprises commerciales et les institutions publiques se sont engagées dans des directives d'achat de produits en bois et en papier certifiés. Grâce à la certification de votre entreprise forestière, vous êtes en mesure de répondre à ces exigences. Les entreprises forestières

certifiées sont autorisées à vendre des produits certifiés FSC et à les étiqueter avec le label FSC. Les raisons les plus fréquemment évoquées par les entreprises forestières pour obtenir la certification FSC sont les suivantes :

- Acquisition de nouveaux marchés, maintien et expansion des marchés existants
- Respect des exigences des clients en ce qui concerne les produits certifiés FSC
- Augmentation de l'acceptation des pratiques de gestion forestière
- Transparence et crédibilité élevées grâce à la vérification par des auditeurs indépendants et compétents
- Certification FSC comme élément supplémentaire de gestion forestière
- Pratique de prix plus élevés pour les différentes gammes de produits

La certification FSC est reconnue par les grandes organisations environnementales.

QUEL EST LE CONTEXTE DE LA CERTIFICATION FSC® FM ?



FSC (Forest Stewardship Council®) est une organisation indépendante pilotée par ses membres, qui a pour but de promouvoir la gestion responsable des forêts dans le monde entier. FSC repose sur le principe de la durabilité via un consensus écologique, social et économique dans la gestion des forêts.

Des contrôles annuels effectués par des organismes de certification indépendants tels que GFA Certification garantissent une gestion des forêts conforme aux exigences FSC. Les tests sont basés sur des normes forestières adaptées au niveau national et sur les spécifications internes de l'entreprise. Les normes nationales FSC sont adaptées aux conditions locales respectives et ne sont donc naturellement pas congruentes. Cependant, toutes les normes forestières suivent les 10 principes et les 70 critères internationaux FSC. Toutes les normes forestières FSC sont élaborées avec la participation intensive des associations économiques, sociales et de protection de la nature dans le cadre du système dit des trois chambres.

QUEL EST LE CHEMIN VERS LA CERTIFICATION FSC® ?



Selon l'organisation de votre entreprise forestière, il existe différentes possibilités de certification. Remplissez notre questionnaire sur notre site Web via « Demander une offre » et vous recevrez une offre gratuite et sans engagement d'une certification adaptée à vos besoins.

En principe, la certification forestière est ouverte à toute entreprise forestière. Vous avez le choix entre une certification individuelle ou une participation à une certification de groupe en association avec d'autres entreprises forestières.

1. Certification individuelle

Si une certification couvre une seule entreprise forestière avec une ou plusieurs parties de l'entreprise, on parle d'une certification individuelle avec un numéro de certificat individuel. La certification individuelle indépendante est ouverte à toutes les entreprises forestières, mais elle est généralement utilisée principalement dans les grandes forêts privées ou municipales ou par les entreprises forestières d'État.

2. Certification de groupe

La certification de groupe est d'une grande importance dans les forêts privées et communales, ainsi que dans les entreprises forestières d'État dont les activités sont relativement indépendantes. Dans cette forme de certification, plusieurs propriétaires forestiers s'associent. L'association existe souvent déjà à travers des formes d'organisation existantes (associations de gestion forestière, associations de municipalités et de villes ou relations forestières), mais elle peut également être constituée spécifiquement pour la certification. La direction du groupe assume les tâches essentielles de l'organisme de certification, telles que l'examen initial des membres, la formation et le suivi des mesures correctives en cas de non-conformité aux normes. En outre, dans certains groupes, les tâches de gestion des forêts et de commercialisation du bois sont également prises en charge de manière centralisée par la direction du groupe.

La certification de groupe n'est ni liée à des structures déjà existantes, ni limitée à un certain type de propriété forestière ou à une certaine taille d'entreprise. La certification conjointe peut réduire de manière significative les coûts et les efforts liés à la certification forestière. L'échange d'expériences entre les membres du groupe simplifie l'adaptation au système FSC, en particulier pour les nouveaux membres.

Une fois que vous avez choisi la forme de certification adaptée à vos besoins, la préparation de votre entreprise forestière à l'audit commence. Les exigences à respecter reposent sur les normes FSC en vigueur, que nous serons heureux de vous faire parvenir gratuitement sur demande. Les principaux points en bref:

Candidature :

La candidature / demande d'offre est généralement effectuée via notre questionnaire en ligne facile à remplir qui se trouve sous le lien « Demander une offre » de notre page internet: www.gfa-cert.com. Des données de base importantes de votre entreprise forestière y sont enregistrées, qui sont déterminantes pour la préparation des offres, à savoir la taille, la localisation et la structure de l'entreprise, ainsi que le nombre de membres du groupe (le cas échéant) et des informations sur la gestion. Vous recevrez alors immédiatement une offre et de plus amples informations sur la procédure et les exigences standard pertinentes requises.

Pré-audit/pré-évaluation :

Un pré-audit permet à l'auditeur de connaître l'entreprise, de faire un premier bilan et une analyse des points faibles de cette dernière. Vous faites connaissance de l'auditeur et de la procédure de certification forestière et pouvez clarifier les questions ouvertes sur la norme à un stade précoce.

L'auditeur vérifie les documents importants tels que le dépôt et les cartes, les procédures établies et d'autres informations pertinentes. Les données enregistrées peuvent être prises en compte dans un audit principal ultérieur afin de le réaliser de manière efficace. Les principales parties prenantes sont également identifiées et contactées si nécessaire.

Après le pré-audit, qui dure généralement entre 1 et 3 jours, vous recevrez un rapport détaillé qui servira de base à la préparation ultérieure de l'audit principal. Un pré-audit est conseillé pour toutes les premières certifications, et même obligatoire pour les grandes exploitations forestières (>10 000 ha) et dans le cas de forêts particulièrement protégées. Si vous le souhaitez, un pré-audit volontaire peut également être effectué uniquement sur la base de documents et sans visite sur place.

Préparation de l'audit principal :

Après le pré-audit, la préparation proprement dite de la certification forestière commence. Si nécessaire, le système de gestion, c'est-à-dire les procédures internes, le plan d'affaires et les travaux pratiques en forêt doivent être adaptés aux exigences de la norme. Dans le cas des certifications de groupe, les membres du groupe sont audités en interne par la direction du groupe et préparés à la certification.

Parallèlement, GFA vous enverra des listes de vérification pour les normes applicables. La direction remplit ces listes de vérification et explique en bref comment les différentes exigences doivent être satisfaites par l'entreprise.

Les listes de vérification sont ensuite évaluées par l'auditeur forestier de GFA et l'audit principal est planifié avec l'entreprise.

Au moins 6 semaines avant un audit principal, GFA Certification interroge les parties prenantes (acteurs) de l'entreprise forestière, que vous nous communiquez au préalable. Une sélection d'acteurs locaux, régionaux et nationaux sont contactés, généralement au moyen d'un questionnaire en ligne, mais aussi par téléphone ou en personne sur place. Une fois que vous avez choisi GFA pour effectuer l'audit principal, la date sera convenue et le plan d'audit vous sera envoyé.

Audit principal :

Lors de l'audit principal, tous les documents et procédures requis de la société sont vérifiés. Dans le cas des certifications de groupe, la direction du groupe est généralement auditée en premier lieu, avant qu'un échantillon représentatif des sociétés membres ne soit ensuite visité par notre auditeur. L'objet de l'audit principal est alors l'ensemble de la norme forestière.

L'audit du système est suivi par l'audit forestier proprement dit, dans lequel la gestion forestière proprement dite est évaluée. En fonction de la taille, de la structure et de la complexité de l'entreprise forestière, l'audit principal prend 1 à 5 jours, mais peut prendre plus de temps pour les très grandes entreprises.

Votre auditeur forestier GFA collecte systématiquement les preuves de la conformité aux exigences de la norme au cours de l'audit. Si des faiblesses ou des non-conformités sont identifiées, celles-ci sont enregistrées pour le rapport d'audit ultérieur et discutées avec l'entreprise forestière.

En fonction de la nature de la non-conformité, un délai est fixé pour sa rectification. Les non-conformités systématiques, graves ou répétées doivent être corrigées avant que le certificat FSC ne soit délivré. Les non-conformités mineurs doivent être corrigées lors du prochain audit, mais au plus tard dans un délai d'un an.

Tous les résultats des audits sont consignés dans le rapport d'audit. Outre une description de l'entreprise forestière ou des membres du groupe, il contient une évaluation des forces et des faiblesses de l'entreprise, des non-conformités possibles et les observations de l'auditeur sur les commentaires des parties prenantes contactées.

Examen et décision de certification par la GFA

Une fois que le rapport de l'auditeur aura été vérifié et confirmé par le siège de GFA Certification à Hambourg et par des experts indépendants, nous vous enverrons le rapport pour commentaires et acceptation. Dès que le rapport sera finalisé et tant qu'il n'y aura pas de non-conformités majeures, l'organe de décision de GFA Certification prendra immédiatement la décision de certification et nous vous enverrons votre certificat FSC FM/COC.

À partir de ce moment, vous serez répertorié comme une entreprise certifiée dans la base de données FSC accessible au public (www.fsc-info.org), vous pourrez utiliser les marques FSC et commercialiser vos produits comme étant certifiés FSC. Un résumé de tous les rapports d'audit est accessible au public via la base de données FSC.

Audits de surveillance annuels / audits de suivi

Des audits annuels dites de surveillance garantiront le respect continu des normes forestières FSC. Contrairement à l'audit principal, durant l'audit de surveillance l'auditeur GFA n'évalue que certains éléments de la norme dans l'entreprise forestière, ou encore dans un échantillon des entreprises.

Les audits de surveillance portent principalement sur l'application des procédures internes prévues, la mise en œuvre du plan de gestion, mais aussi sur l'efficacité des mesures correctives prises en cas de non-conformités préalablement identifiés. Si des informations ou des plaintes des parties prenantes ont été reçues depuis le dernier audit, l'auditeur GFA devra examiner les faits respectifs de manière neutre et les commentera dans le rapport d'audit. Dans le cas de la certification de groupe, la communication et la coopération entre la direction du groupe et les sociétés membres sont également évaluées. L'auditeur doit confirmer que les audits internes annuels ont été effectués et que les faiblesses ont été identifiées et effectivement corrigées.

Les résultats des audits annuels sont également résumés dans un rapport d'audit.

Réseau d'auditeurs de GFA Certification

Grâce à notre réseau d'auditeurs répartis dans au niveau régional, nous sommes en mesure de maintenir les frais de déplacement à un faible niveau et de garantir un calendrier flexible. La durée d'un processus de certification FSC dépend de la taille et de la complexité de l'entreprise et de ses produits à certifier. En règle générale, une première certification peut être effectuée dans un délai de 2 à 4 mois si votre entreprise forestière est préparée en conséquence.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou via le formulaire de contact pour clarifier vos doutes et répondre à vos questions.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Gerhard Kuske

Téléphone +49 40 52 47 431 140

g.kuske@gfa-cert.com